



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 11 juillet 2024 à 18h30**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 3 juillet 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 11 juillet 2024, à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'Animation à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président. Le Conseil s'est réuni en application de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, applicable aux EPCI par renvoi de l'article L5211-1 de ce même code, suite à une première convocation régulièrement faite le 20 juin 2024 pour une réunion le 27 juin 2024 qui n'a pas pu aller à son terme, le quorum n'étant plus atteint.

Présents	Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Dominique MARCON ; Catherine MERIEAU ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Sarah DUVAUCHELLE à Thierry GUILLOUD ; Agnès FOUILLEUX à Rodène BODIN-CASALIS ; Stéphanie KARCHER à Christophe LEMERCIER ; Gilles MAGNON à Denis BENOIT ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Damien MARCHÉ à Patricia PUC et Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Marcel BONNARD ; Danièle BORDERES ; Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE ; Dominique DELAYE ; Caryl FRAUD ; Christophe LEMERCIER ; Jean-Marc MATTRAS ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Frédéric TEYSSOT ; Boris TRANSINNE et Arnaud VANNIER.
Secrétaire de séance	Dominique MARCON

BP 3CPS - DM n°1 - Divers

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

A - Refacturation Directeur OT

La CCCPS s'est engagée, par la délibération 2024-DE086 en date du 11/07/2024 à prendre en charge la moitié des dépenses liées au poste de « directeur de projet pour la création d'un EPIC intercommunal du tourisme et de directeur du futur office de tourisme » créé par la CCVD dont le recrutement est prévu pour septembre.

il est donc proposé de virer les crédits :

FONCTIONNEMENT : Virement de crédits

Dépenses	65888	Autres charges diverses de gestion courante	-	11 000.00 €
Dépenses	6218	Autre personnel extérieur	+	10 000.00 €
Dépenses	62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	+	1 000.00 €



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 11 juillet 2024 à 18h30**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 3 juillet 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

B- Reversement entre l'association DROMOLIB et la CCCPS pour le projet d'étude de déploiement de l'autopartage en Drôme

Par la délibération 2024-DE084 en date du 11/07/2024, une convention financière de reversement entre l'association DROMOLIB et la CCCPS a été acté pour le projet d'étude de déploiement de l'autopartage en Drôme.

Il est donc proposé d'augmenter les crédits :

FONCTIONNEMENT : Augmentation de crédits

Dépenses	65748	Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	+	10 000.00 €
Recettes	7472	Participation Région	+	10 000.00 €

C- Versement d'une subvention à la commune de Piégros La Clastre pour la réalisation d'une étude d'opportunité portant sur la gestion mutualisée de la restauration scolaire territoriale

Par la délibération 2024-DE095 en date du 11/07/2024, une étude d'opportunité portant sur la gestion mutualisée de la restauration scolaire territoriale a été validée. Le portage de cette étude est assuré par la commune de Piégros La Clastre, et la CCCPS s'est engagée à verser une subvention couvrant le reste à charge.

Il est donc proposé de virer les crédits :

FONCTIONNEMENT : Virement de crédits

Dépenses	65888	Autres charges diverses de gestion courante	-	14 344.00 €
Dépenses	657341	Subvention de fonctionnement aux communes membres du GFP	+	14 344.00 €

D - Modification de la rétribution financière forfaitaire du gymnase Armorin à Crest.

Pour rappel, la rétribution financière forfaitaire du gymnase Armorin, votée par délibération N°2024-DE028 en date du 28/03/2024 vote du budget primitif 2024 - budget principal, était de 23 000 €. Ce montant est révisé suite au renouvellement de la mise à disposition qui a actualisé les créneaux sportifs concernés.

Il est donc proposé de régulariser le budget principal et d'effectuer un virement de crédit :

FONCTIONNEMENT : Virement de crédits

Dépenses	65888	Autres charges diverses de gestion courante	-	7 000.00 €
Dépenses	6132	Locations immobilières	+	7 000.00 €

E- Marque Vélodrome

Suite à la cession de la marque Vélodrôme du SCOT à la 3CPS et à la CCVD co-propriétaires à 50 %, il convient d'inscrire sur notre inventaire la marque Vélodrôme à 50% de sa valeur réelle. La valeur réelle de la marque étant de 265 €, il est donc proposé de régulariser le budget principal et d'effectuer une opération d'ordre :

INVESTISSEMENT : Augmentation de crédits

Dépenses	2051/041	Concession et droits similaires	+	132.50 €
Recettes	13258/041	Autres groupements	+	132.50 €



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 11 juillet 2024 à 18h30**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 3 juillet 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Pour renouveler la marque, une seule entité peut réaliser les démarches administratives sur le site de l'INPI. Pour cela, une convention de mandat entre la CCCPS et la CCVD est établie pour définir les conditions financières.

Il est donc proposé de régulariser le budget principal :

INVESTISSEMENT : Augmentation de crédits

Dépenses	4581	Opérations sous mandat	+	400.00 €
Recettes	4582	Opérations sous mandat	+	400.00 €

F- MAPA travaux voiries 2024.

Pour rappel, le montant inscrit pour effectuer divers travaux sur les déchetteries, voté par délibération N°2024-DE028 en date du 28/03/2024 vote du budget primitif 2024 - budget principal, était de 48 000€ TTC. Après analyse des offres, la tranche ferme du MAPA travaux voiries 2024 est de 63 010 € TTC. Pour compenser ce surcoût, il est proposé d'utiliser les crédits prévus pour l'acquisition de diverses colonnes à hauteur de 12 000 € TTC et de 3 010 € TTC sur les crédits prévus pour le reconditionnement de la BOM comme ces projets ne se réaliseront pas sur 2024.

Il est donc proposé de virer les crédits :

INVESTISSEMENT : Virement de crédits

Dépenses	21578	Autre matériel technique	-	12 000.00 €
Dépenses	21828	Autres matériels de transport	-	3 010.00 €
Dépenses	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	+	15 010.00 €

G- Annulation sur exercice N-1

Pour régulariser des écritures sur des exercices antérieurs, à la demande de la Trésorerie et suite notamment à des erreurs d'imputations comptables, il est nécessaire d'inscrire des crédits sur le compte budgétaire 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) - chapitre 67. En effet, le budget primitif 2024 - budget principal ne comporte pas de crédit sur le chapitre 67.

Il est donc proposé de régulariser le budget principal et d'effectuer un virement de crédits :

FONCTIONNEMENT : Virement de crédits

Dépenses	65888	Autres charges diverses de gestion courante	-	3 000.00 €
Dépenses	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+	3 000.00 €

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de la Communauté de communes de voter une décision modificative N°01 du budget CCCPS afin de régulariser les divers augmentations et virements de crédits selon les explications ci-dessus.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 11 juillet 2024 à 18h30**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 3 juillet 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Visas

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération N°2024DE0028 du 28 mars 2024 portant approbation du budget primitif 2024 du budget principal de la CCCPS ;

III. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la décision modificative N°01 du budget principal de la CCCPS telle que définie ci-dessus.
- 2) d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.

IV. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

V. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : la décision modificative N°01 du budget principal de la CCCPS.

Dominique MARCON
Secrétaire de séance

Le 11 juillet 2024

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président



26108	CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE	DM n°1 2024
Code INSEE	CC du CRESTOIS et du PAYS DE SAILLANS - COEUR DE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DIVERS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6132-321 : Locations immobilières	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62878-633 : Remboursements de frais à des tiers	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218-633 : Autre personnel extérieur	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657341-6312 : Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP	0,00 €	14 344,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65748-87 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-01 : Autres charges diverses de gestion courante	35 344,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	35 344,00 €	24 344,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7472-87 : Participations régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	35 344,00 €	45 344,00 €	0,00 €	10 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2051-030-633 : ECONOMIE - TOURISME	0,00 €	132,50 €	0,00 €	0,00 €
R-13258-030-633 : ECONOMIE - TOURISME	0,00 €	0,00 €	0,00 €	132,50 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	132,50 €	0,00 €	132,50 €
D-21578-014-720 : DECHETS	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2181-014-720 : DECHETS	0,00 €	15 010,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21828-014-720 : DECHETS	3 010,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	15 010,00 €	15 010,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458103-030-633 : ECONOMIE - TOURISME	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458103 : CCVD Marque Vélodrome	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458203-030-633 : ECONOMIE - TOURISME	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
TOTAL R 458203 : CCVD Marque Vélodrome	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
Total INVESTISSEMENT	15 010,00 €	15 542,50 €	0,00 €	532,50 €
Total Général		10 532,50 €		10 532,50 €